



Envoyé en préfecture le 01/07/2025  
Reçu en préfecture le 01/07/2025  
Publié le  
ID : 074-217400852-20250626-DEL2025076-DE

**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 JUIN 2025**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 8  
Pouvoirs : 3  
Absents excusés : 5  
Absents : 2  
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-SIX JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 19 JUIN 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD.

**ABSENTS EXCUSES :** M. Michel BELIN (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Peggy LE BRUCHEC, Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS :** M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : CONVENTION DE FONCTIONNEMENT-VENTE EN LIGNE DE LA REDEVANCE NORDIQUE EN HAUTE SAVOIE DEL2025-76**

**Rapporteur : François BARBIER**

L'association HSN (Haute Savoie Nordique) a pour vocation, en application de l'article 84 de la loi Montagne du 9 janvier 1985, de contribuer sur le territoire départemental de la Haute-Savoie à toutes actions propres à faciliter la pratique du ski de fond et notamment :

- l'harmonisation du montant des redevances,
- le développement des équipements,
- la coordination des actions de promotion auprès des jeunes et du grand public,
- la qualification des acteurs du ski de fond
- le soutien à la pratique de la compétition.

Pour cette mission, elle a reçu l'agrément du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, en sa séance du 17 juin 1985, renouvelé le 6 juillet 1998.

Dans le cadre du développement collectif et solidaire de la filière nordique départementale, HSN développe plusieurs projets permettant d'améliorer les services et l'accès à la pratique. Avec l'accord de ses adhérents et des collectivités supports des domaines nordiques, elle propose un outil de vente en ligne de la redevance nordique.

Cette convention détaille le fonctionnement de cette opération ainsi que les modalités de collecte de la redevance ski de fond et de son reversement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention de vente en ligne de la redevance nordique en Haute Savoie ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

A ID : 074-217400852-20250626-DEL2025076-DE

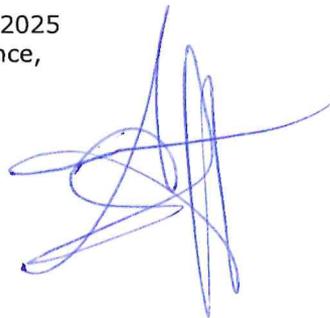
**Pour : 11**

**Contre :**

**Article 1 : D'APPROUVER** la convention de vente en ligne de la redevance nordique en Haute Savoie.

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de vente en ligne de la redevance nordique en Haute Savoie.

En Mairie, le 26 juin 2025  
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 26 juin 2025  
Le Maire,  
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le